

---

**Règlement ADM-173-1 modifiant le règlement ADM-173 concernant la régie interne des séances du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville**

---

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le règlement ADM-173 concernant la régie interne des séances de conseil à sa séance ordinaire du 13 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) souhaite établir des règles claires et transparentes pour l'inscription des items à l'ordre du jour des séances ordinaires ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de favoriser une gestion efficace des affaires de la MRC ;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été faits par monsieur Jean-Guy Hamelin, lors de la séance de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue le 13 mars 2024 ;

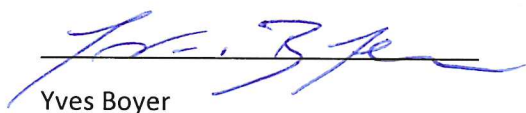
QUE le présent règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

**1. L'article 10 du règlement ADM-173 est modifié pour inclure la mention suivante :**

Pour faire insérer un item à l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois, le dépôt doit être faire au plus tard 10 jours calendrier avant la séance, aux heures régulières d'ouverture du bureau de la MRC des Jardins-de-Napierville.

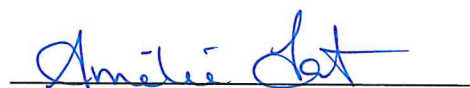
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Adopté à Saint-Michel, ce 11 avril 2024



Yves Boyer

Préfet



Amélie Latendresse

Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 13 mars 2024

Dépôt de projet de règlement : 13 mars 2024

Adoption du règlement : 10 avril 2024

Entrée en vigueur : 11 avril 2024